

Sous-section 3.5: Définir les programmes entre établissements

Considérations :

Les constatations de la phase 1 ont révélé une foule de termes en usage au Canada pour décrire les programmes entre établissements; neuf d'entre eux portent uniquement sur les programmes de collaboration. Une telle diversité est source de confusion et il y a une preuve démontrable qu'elle crée certains problèmes pour les chercheurs, lorsque le vient le temps d'analyser les succès du Canada au chapitre des partenariats entre établissements.

La phase 2 vise à établir une terminologie ayant comme objectif de faciliter l'usage de termes communs à la grandeur du Canada, notamment dans le domaine des programmes entre établissements, tout en s'assurant que les termes retenus ont été approuvés par des organismes de gouvernance. Qui plus est, les recherches préalables suggèrent un cadre partiel permettant d'apporter des solutions à ce domaine.

La présente section a pour but de faire la lumière sur les consensus, dans la mesure du possible, afin de faciliter le développement d'une nomenclature ayant trait aux programmes entre établissements.

Questions du sondage en ligne

Les questions suivantes sont comprises dans le sondage en ligne qui accompagne le présent document de consultation. Nous les fournissons ci-dessous, histoire de faciliter la réflexion préalable.

1. Les définitions suivantes s'appliquent-elles à votre contexte local?
Les définitions suivantes, attribuées à J. Knight, Ph. D., sont tirées de *Joint and Double Degree Programs: Vexing Questions and Issues*,¹ ouvrage dans lequel elle propose ces définitions de programmes de collaboration internationaux menant à un grade. Nous aimerions savoir si elles sont pertinentes dans notre contexte national.
 - Programme menant à des titres consécutifs – « Programme au terme duquel deux titres de niveaux consécutifs sont conférés lorsque sont remplies les exigences du programme de collaboration établies par les établissements partenaires. »
 - Programme menant à deux titres – « Programme au terme duquel **deux titres** de niveau équivalent sont conférés lorsque sont remplies les exigences du programme de collaboration établies par les établissements partenaires. »
 - Programme conjoint – « Programme au terme duquel **un titre conjoint** est conféré lorsque sont remplies les exigences du programme de collaboration établies par l'établissement partenaire. »
 - Programme menant à des titres multiples - « Programme au terme duquel trois titres ou plus de niveau équivalent sont conférés lorsque sont remplies les exigences du programme de collaboration établies par trois établissements partenaires ou plus. »

Contexte :

La phase 1 de l'enquête nationale a révélé le fait que les termes les plus populaires pour décrire les programmes de transfert de crédits comprennent, entre autres, les suivants : programmes menant à un grade/diplôme; programmes conjoints; programmes de collaboration; et programmes doubles/à double titre. Le tableau 5 fournit un résumé des constatations de l'examen de glossaires en usage aux

¹ Knight, J. (2008). *Joint and Double Degree Programmes: Vexing Questions and Issues*. London: The Observatory on Borderless Higher Education

établissements et organisations alliées.

Tableau 1 : Termes décrivant les types de programme en usage au Canada

Terme	Définition
Cours/programme de transition	Cours ou ensemble de cours que suivent les étudiants dans le but de combler des lacunes d'apprentissage d'un programme aux fins d'admission à un autre programme, par exemple, d'un programme menant à un diplôme à un programme menant à un grade dans le même domaine d'études. Certains cours/programmes de transition visent à préparer les étudiants formés à l'étranger à passer les examens d'accréditation leur permettant de pratiquer au Canada.
Programme conjoint	Programme d'études offert par un établissement postsecondaire affilié, fédéré ou collaborant avec une université, lequel est approuvé par le sénat de l'université ou un organisme équivalent, et pour lequel un seul document de grade est signé et décerné par les deux établissements.
Programme intégré	Deux ou plus de deux programmes d'enseignement distincts, approuvés et autonomes d'un ou de plus d'un établissement, amalgamés en un seul programme d'enseignement aux fins d'inscription, de curriculum, d'examen et d'administration, et pour lequel les inscriptions admissibles sont rapportées sur la base de l'établissement responsable des inscriptions. Le programme d'enseignement est planifié, maintenu et livré un ou plus par un ou plus d'un établissement de chaque secteur et donne droit à un titre, normalement un grade de baccalauréat.
Programme conjoint menant à un grade	Programme d'études offert par deux ou plus de deux universités ou par une université et un collège ou un institut, y compris un institut de technologie et d'études supérieures, et dont la réussite des exigences est confirmée par un seul document de grade .
	Programme conjoint pour lequel une qualification conjointe est conférée une fois remplies les exigences du programme de collaboration telles qu'établies par les établissements partenaires.
	« Un programme conjoint menant à un grade confère une qualification conjointe une fois remplies les exigences du programme de collaboration établies par l'établissement partenaire. » ²
Programme conjoint/intégré	Programme offert de manière coopérative par des partenaires universitaires et collégiaux. Ce dernier peut intégrer deux programmes distincts ou plus qui sont offerts de manière autonome par les établissements partenaires. Les étudiants poursuivent leurs études aux deux établissements, soit de manière séquentielle ou simultanément .
	Les diplômés se voient conférer un ou plus d'un titre par les établissements partenaires; par exemple, un étudiant reçoit un diplôme en arts médiatiques et un grade en communications. Sert parfois à décrire un programme d'études développé et livré par deux entités ou départements d'un même établissement, ou des programmes simultanés offerts au même établissement.
Programmes de collaboration et conjoints menant à un grade	Programmes de collaboration offerts conjointement par un collège et une université partenaire. Les étudiants peuvent se voir conférer un ou deux titres – un du collège et/ou un de l'université.
Programme de collaboration (ou programme d'enseignement collaboratif)	En règle générale, il s'agit d'un programme d'enseignement scolaire ou professionnel développé de manière coopérative par des partenaires universitaires et collégiaux, afin de faciliter la progression efficace des apprenants vers l'obtention d' un ou de plus d'un titre , une fois atteints les objectifs d'apprentissage au collège et à l'université. Les programmes d'enseignement collaboratif assurent que l'apprentissage déjà réussi sera reconnu par l'établissement de destination, conformément aux conditions stipulées dans l'entente d'articulation. L'on retrouve plusieurs modèles de programmes de collaboration (ou programme d'enseignement collaboratif).
	Programmes offerts conjointement par deux ou plus de deux établissements.

² Knight, J. (2008). *Joint and Double Degree Programmes: Vexing Questions and Issues*. London: The Observatory on Borderless Higher Education.

Terme	Définition
	<p>Programme intra-universitaire d'études supérieures qui procure une expérience multidisciplinaire additionnelle aux étudiants inscrits à un nombre de programmes approuvés et qui en remplissent les exigences aux fins d'obtention du grade. Les étudiants satisfont aux exigences d'admission et s'inscrivent au programme participant (ou « d'attache »), mais complètent, outre les exigences d'obtention du grade de ce programme, les exigences additionnelles du programme de collaboration. Le grade conféré est celui associé au programme d'attache et la réussite du programme de collaboration est indiquée à l'aide d'une mention sur le relevé de notes au sujet de la spécialisation additionnelle réussie (p. ex., maîtrise en science politique avec spécialisation en études américaines).</p> <p>Programme d'études offert conjointement par des partenaires universitaires et collégiaux. Les partenaires ont convenu d'un partage défini des responsabilités quant au programme d'études, lequel est reconnu par les deux établissements aux fins d'obtention de crédits donnant droit à un ou plus d'un titre. Certains programmes de collaboration offrent aux diplômés la possibilité d'obtenir un diplôme et un grade.</p>
Programme menant à l'obtention d'un grade	Programme offert par un collège ou une université qui accorde un transfert de crédits aux diplômés d'un programme collégial donnant droit à un diplôme ou un diplôme avancé, aux fins d'admission à un programme menant à un grade à un niveau spécifique. Peut nécessiter la réussite de cours de transition, dans certains cas. L'on y précise les crédits additionnels nécessaires pour être admissible au grade. Sous réserve de certaines conditions (rendement scolaire, notes minimales, etc.). Exemple : de diplôme collégial d'études supérieures en technologie du génie chimique à baccalauréat ès sciences (chimie).
Programme menant à des grades consécutifs	<p>Un programme menant à des grades consécutifs donne droit à deux titres différents de niveaux consécutifs, une fois remplies les exigences établies par les établissements partenaires.</p> <p>« Un programme menant à des grades consécutifs donne droit à deux titres différents de niveaux consécutifs, une fois remplies les exigences établies par les établissements partenaires. »³</p>
Programme de transfert (ou de passage) à l'université	<p>Plusieurs réseaux collégiaux proposent des programmes de transfert (ou de passage) à l'université dans le cadre desquels ils sont responsable des deux premières années d'un programme universitaire de premier cycle. Certains établissements universitaires et collégiaux offrent également en collaboration des programmes intégrés donnant droit à un grade et un diplôme. La formation coopérative est intégrée à plusieurs programmes, la participation à un stage de travail étant une exigence qui vient s'ajouter aux études théoriques.</p> <p>Les deux premières années d'un programme menant à un grade suivi à un collège avant de passer à une université ou un collège privé ayant un programme accrédité menant à un grade.</p>
Programme menant à des grades multiples	« Un programme menant à des grades multiples donne droit à trois qualifications individuelles ou plus de niveau équivalent, une fois remplies les exigences établies par les établissements partenaires. » ⁴
Programme à double titre	Programme d'études offert par deux ou plus de deux universités ou par une université et un collège ou institut, y compris les instituts de technologie et d'études supérieures, et dont la réussite des exigences est confirmée par un document de grade distinct délivré par chacun des établissements participants.
Programme menant à deux grades (Programme à grade double)	Deux documents de grade délivrés par deux établissements. Également appelé « double grade. »
Programme à double grade	<p>« Un programme à double grade donne droit à deux titres individuels de niveau équivalent, une fois remplies les exigences établies par les deux établissements partenaires. »⁵</p> <p>Un programme à double grade donne droit à deux titres individuels de niveau équivalent, une fois remplies les exigences établies par les deux établissements partenaires.</p>

³ Knight, J., 2008

⁴ Knight, J., 2008

⁵ Knight, J., 2008

